Condtions statutaires :

DH Hors classe

Huit années de services accomplis

Quatre niveaux d'agrément :

Emploi fonctionnel chef groupe I Emploi fonctionnel adjoint groupe I Emploi fonctionnel chef groupe II et III Emploi fonctionnel adjoint groupe II et II

Emploi fonctionnel chef groupe II et III Emploi fonctionnel adjoint groupe II et III L'agrément est donné pour une durée de cinq ans, pour un seul ou plusieurs niveaux.	Parcours professionnel au regard de l'agrément sollicité : pendant une durée suffisante pour apprécier le parcours professionnel	Evaluation très positive	Expérience diversifiée	Autres activités	Motivation exprimée par le candidat
Agrément Chef Groupe I	Pendant une durée suffisante :	Sur tous les postes			
√13 directeurs d'établissements dont le budget est supérieur à 250 M€.	Avoir occupé un emploi fonctionnel Ou candidat ayant exercé des emplois équivalents (4)	occupés dans un emploi fonctionnel			
Agrément adjoint Groupe I ✓ Secrétaire général de l'AP HP, ✓ Secrétaire général de l'AP-HM, ✓ Secrétaire général HCL, ✓ DGA à l'AP-HM, DGA aux HCL, ✓ Directeur des services centraux à l'AP HP,	Pendant une durée suffisante: Avoir exercé comme chef d'établissement ou sur des fonctions équivalentes (1) Adjoint ayant occupé au moins 2 postes de hautes responsabilités	et en tout état de cause au moins sur cing ans			
√Directeur délégué à l'AP-HP, √3 directeurs de groupement hospitalier à l'AP HP,	Ou candidat ayant exercé des emplois équivalents (2)		différents établissements ou structures équivalentes (appréciation de l'organigramme et, de	associatives)	Eléments de motivation à l'occasion de l'emploi fonctionnel sollicité
Agrément chef groupe II et III	Pendant une durée suffisante :				
√172 directeurs d'établissements dont le budget est supérieur à 60 M€ et inférieur à 125 M€ (gr III) √89 directeurs d'établissements dont budget est supérieur à 125 M€ et inférieur à 250 M€ (gr II).	Avoir exercé comme chef d'établissement ou sur des fonctions équivalentes (1)				
	Adjoint ayant occupé au moins 2 postes de hautes responsabilités				
	Ou candidat ayant exercé des emplois équivalents (4)				
<u>Agrément adjoint groupe II et III</u>	<u>Pendant une durée suffisante :</u>				
✓ Directeurs de groupement à l'AP HP (gr II), ✓ 12 DGA de CHRU (gr II), ✓ 8 sous directeurs des services centraux à l'AP-HP (gr III), ✓ 17 DGA de CHRU (gr III)	Avoir exercé comme chef d'établissement ou sur des fonctions équivalentes (1)				
 ✓ 17 DGA de CHRU (gr III), ✓ 13 adjoints au directeur (gr III), ✓ Directeurs de groupement hospitaliers adjoint à l'AP HP (gr III). 	Adjoint ayant occupé au moins 2 ou 3 domaines fonctionnels (cf.réferentiel métiers) ou avoir exercé des activités transversales (3)				

^[1] Emplois de chefs d'établissements avec des responsabilités comparables (directeur d'hôpital détaché ou en disponibilité exerçant ou ayant exercé dans des structures hors de la fonction publique hospitalière).

Ou candidat ayant exercé des emplois équivalents (2)

⁽²⁾ Emplois fonctionnels ou non de l'Etat (chef de bureau, chef de projet...), des collectivités territoriales, ou et tout autre service de l'état ou tout autre emploi de responsabilité (DARS, ou adjoint direct du DARS...)

^[3] Fonction de directeur adjoint délégué en lien avec les pôles, fonction de directeur de projet, fonction de directeur adjoint délégué de site ou d'établissement annexe, fonction de directeur par intérim

⁽⁴⁾ Emplois fonctionnels de l'Etat (chef de service, sous-directeur...), des collectivités territoriales (directeur général des services...), emplois de cabinet (conseiller technique...), corps d'inspection (IGAS...), ou tout autre emploi de responsabilité (DARH, ou adjoint direct du DARH...)